



# PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité départementale de l'Isère  
Pôle Risques Technologiques

Grenoble, le 21 juin 2021

Affaire suivie par : Alexis MILLER

Tél. : 04 76 69 34 02

Courriel : alexis.miller@developpement-durable.gouv.fr

Ref : 2021 – Is 208 RT

Objet : *Suites de la visite d'inspection du 9 juin 2021*

P.J. : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué, accompagné de Boris VALLAT, une visite d'inspection de votre établissement, implanté sur la commune de Saint-Clair-du-Rhône le 9 juin 2021. Cette visite a porté sur la notice de réexamen et l'EDD mise à jour de l'unité MMP-S1 remises en mars et avril 2021.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Monsieur le directeur**

L'inspecteur de l'environnement

**ADISSEO France  
Établissement les Roches  
Avenue Berthelot  
BP40 – 38 370 SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE**